LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine



des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.

La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

RAPPORT THEMATIQUE DE LA LIGUE ITEKA SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT AU BURUNDI, L'AN 2024

Table des matières	
1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE HISTORIQUE ET JURIDIQUE	3
3. CADRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	3
4. CADRE NATIONAL DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	4
5. APERÇU GENERAL SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DES FEMMES ET ENFANTS	S5
6. ACCES A L'EADUCATION	8
7. DES MECANISMES DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE LA FE ET DE L'ENFANT	MME 9
8. DEFIS A LA REALISATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	10
9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

1. INTRODUCTION

femme et de l'enfant dans le pays et souligne le situation.

La Ligue Iteka dans ce rapport d'analyse de la si- besoin d'identifier les défis et les obstacles qui entuation des droits de la femme et de l'enfant au Bu- travent la pleine réalisation des droits de ces deux rundi vise à fournir un aperçu général du sujet et catégories. De plus, elle met en contexte les avande ses enjeux. Elle met en lumière l'importance de cées et défaillances et montre l'importance de décomprendre la situation actuelle des droits de la velopper des recommandations pour améliorer la

2. CONTEXTE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

nécessité de protéger et promouvoir les droits de formes de discrimination. ces groupes vulnérables. Dans sa volonté de garantir l'égalité des droits entre les genres, le Burundi a Néanmoins, malgré ces avancées, il reste encore dique.

la femme et de l'enfant sur la scène internationale, meilleur.

Le Burundi, un pays enclavé d'Afrique de l'Est se En tant que signataire de diverses conventions introuvant sur une superficie de 27830 km² avec une ternationales et régionales relatives aux droits de population actuellement avoisinant 14 millions, a l'homme, notamment ceux de la femme et de l'entraversé des décennies d'histoire émaillées de bou- fant, le pays témoigne de sa volonté de respecter et leversements et de troubles politiques et de conflits d'appliquer ces normes universelles et régionales cycliques, qui ont affecté profondément la condi- au niveau national. Cette adhésion reflète l'importion des femmes et des enfants. Ces périodes d'ins- tance accordée par le Burundi à la promotion des tabilité ont suscité un éveil conséquent quant à la droits fondamentaux et à la lutte contre toutes les

franchi des étapes importantes sur le plan juri- des défis à relever². Les femmes et les enfants burundais continuent de faire face à des obstacles multiples et complexes tels que la violence domes-En effet, le pays a adopté une Constitution progres-tique, les mariages précoces, les discriminations siste en 2005, reconnaissant explicitement l'égalité basées sur le genre et l'accès limité aux soins de des droits entre les hommes et les femmes. Il s'agit santé et à l'éducation. Cependant, le Burundi, avec d'une avancée majeure vers la promotion des le soutien de la communauté internationale, s'efdroits et la promotion de l'égalité des sexes dans le force de renforcer ses politiques et ses mécanismes pays¹. De plus, le Burundi a également manifesté de protection afin d'améliorer la situation des son engagement envers la protection des droits de femmes et des enfants et de leur offrir un avenir

3. CADRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été tégé de la violence, de la maltraitance et de toute

Le Burundi, en tant que nation soucieuse de la pro- adoptée par l'AGNU le 18 décembre 1979 et une tection des droits de la femme et de l'enfant, est un centaine de pays l'a ratifiée en 1990, dont le Busignataire actif de nombreux accords internatio- rundi le 8 janvier 1992, et la Convention relative naux. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer la Con- aux droits de l'enfant que le Burundi a ratifiée le 19 vention sur l'élimination de toutes les formes de octobre 1990, garantit à l'enfant le droit d'être pro-

¹R. Ndayizigamiye, "Le respect des droits fondamentaux des femmes en cas d'arrestation et de détention en droit burundais au regard du droit international," Les Cahiers d'Afrique de l'Est/The East, 2021. openedition.org

 $^{^2}$ R. Ndayizigamiye, "Le respect des droits fondamentaux des femmes en cas d'arrestation et de détention en droit burundais au regard du 😗 droit international," Les Cahiers d'Afrique de l'Est/The East, 2021. openedition.org

forme d'abus et d'exploitation ; le protocole facul- prend des mesures visant à éliminer la discriminatatif sur l'implication des enfants dans les conflits tion sous toutes ses formes, à garantir la sécurité et armés ; ainsi que le protocole facultatif interdisant la protection contre toute forme de violence, et la vente ; la prostitution et sur la pornographie des l'accès à l'éducation et aux soins de santé, notamenfants; et la Charte africaine sur les droits et le ment. bien-être de l'enfant, ratifié par le Burundi le 28 juin 2004. La constitution burundaise aussi par son En plus de ces deux conventions majeures, le pays article 44 stipule que « tout enfant a droit à des me- est également lié par plusieurs protocoles optionsures particulières pour assurer ou améliorer les nels pertinents. Ces protocoles couvrent un large soins nécessaires à son bien-être, à sa santé, sa éventail de domaines, tels que la lutte contre la sécurité physique et pour être protégé contre les traite des personnes, la prévention de l'exploitation mauvais traitements, les exactions ou exploitations sexuelle des enfants et la promotion de la participa-**»**.

tale de promouvoir et de protéger les droits fonda- femme et de l'enfant³. mentaux des femmes et des enfants. Cela com-

tion des femmes à la vie politique et sociale. Ces accords fournissent un cadre juridique essentiel Ces importantes conventions internationales créent pour lutter contre la discrimination, protéger contre un cadre solide pour lutter contre toutes les formes la violence et garantir l'accès à des droits fondade discrimination envers les femmes et les enfants. mentaux tels que l'éducation et la santé. Grâce à En vertu de ces engagements internationaux, le ces efforts continus, le Burundi vise à construire un gouvernement burundais a l'obligation fondamen- avenir égalitaire et respectueux des droits de la

4. CADRE NATIONAL DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

Le Burundi a adopté une Constitution en 2005 qui en particulier entre les hommes et les femmes. engagements internationaux, le Burundi a mis en des enfants⁴. place une législation solide visant à protéger les droits des femmes et des enfants. L'une de ces lois est le code des personnes et de la famille, qui vise à garantir l'égalité entre les membres de la famille,

garantit l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette loi reconnaît également les droits des enfants Cette Constitution a marqué un tournant décisif et veille à ce qu'ils ne soient pas victimes de discridans l'histoire du pays en promouvant activement minations ou de violences au sein de leur propre les droits et la protection des femmes et celle ac- foyer. En outre, le Burundi a également adopté une tuelle de 2018. L'année 2009 a été un moment clé, loi spécifique luttant contre les violences basées car le gouvernement burundais a ratifié la Conven- sur le genre. Cette loi vise à éradiquer toutes les tion sur l'élimination de toutes les formes de discri- formes de violences faites aux femmes, qu'elles mination à l'égard des femmes (CEDAW) et son soient physiques ou psychologiques. Elle prévoit protocole facultatif, instrument universel de réfé- des sanctions sévères pour les auteurs de ces actes rence dans le cadre de la promotion et de protec- et offre un soutien et une protection aux victimes. tion des droits de la femme. Cette adhésion dé- Cependant, malgré ces avancées législatives et les montre l'engagement du pays à promouvoir l'égali- engagements internationaux du pays, des défis perté des sexes et à lutter contre les inégalités et les sistants demeurent dans la mise en œuvre effective discriminations de genre. Pour donner effet aux de ces lois et la protection des droits des femmes et

> Il est essentiel de renforcer les mécanismes de suivi et de surveillance pour s'assurer que ces lois sont effectivement appliquées sur le terrain.

³[1] J. A. Msambya, "LOCALISATION FRONTALIERE DES CAMPS DES REFUGIES BURUNDAIS A L'EST DE LA RDC: ANALYSE CRITIQUE," Studia Universitatis Babes-Bolyai-Studia Europaea, 2022. [HTML]

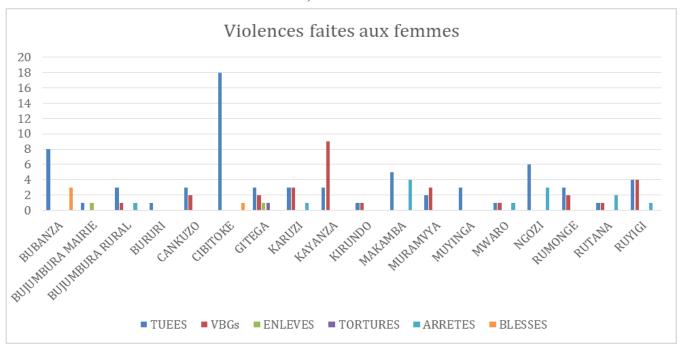
^[2] S. Mbago-Bhunu, H. S. Dagmawi, and D. Mc Grenra, "République du Burundi Programme d'options stratégiques pour le pays," 2022. ifad.org

⁴[1] D. J. de Dieu Ndikumana, "Dynamique de lutte contre la stigmatisation des femmes au Burundi," academia.edu, <u>academia.edu</u>

5. APERÇU GENERAL SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DES FEMMES ET ENFANTS

Les violences basées sur le genre spécifiquement à tamment à leur éducation en raison de manque de l'endroit des femmes, continuent toujours à de- ressources financières. meurer un problème de premier plan au Burundi, étant donné les taux préoccupants de violences do- En outre, les enfants sont également confrontés à précoce, des filles dans les écoles qui sont encein- vail des enfants, la violence physique, meurtres par tées par des adultes, suivi par le mariage forcé des des avortements et les abus sexuels. victimes, comme solution alternative, sous la pres- s'ajoute des arrestations arbitraires qui s'amplision de leurs propres familles. Les filles sont mal- fient. Bien que la législation nationale en place heureusement les plus touchées, étant victimes de protège les femmes et les enfants, leur mise en mariages forcés, et de violences sexuelles. En cas œuvre continue à être un véritable défi, principalede grossesse non désirée ces filles recourent à ment en raison d'un manque cruel de sensibilisal'avortement ou infanticide, car elles ne sont pas en tion et de l'impunité dont jouissent les auteurs de mesure de subvenir aux besoins de ces enfant ; no- ces infractions.

mestiques, de violences sexuelles et de mariage de multiples formes de violences, incluant le tra-



femmes tuées, la province qui vient en tête est Ci- chacune; 1 femme a été torturée en province Gitebitoke avec 18 cas suivi de Bubanza avec 8 cas et ga ; 13 femmes arrêtées arbitrairement. Pour les Ngozi avec 6 cas. Vingt-neuf (29) femmes ont été arrestations, la province qui vient en tête est Mavictimes de Violences Basées sur le Genre dont 7 kamba avec 4 cas suivie de Ngozi avec 3 cas et victimes de violences sexuelles. La province de Rutana avec 2 cas. Pour les 4 femmes blessées, la Kayanza vient en tête avec 9 cas suivi de Ruyigi province Bubanza enregistre 3 cas et Cibitoke 1 avec 4 cas et Karuzi et Muramvya avec 3 cas cha- cas. cune. Deux (2) femmes ont été enlevées en Mai-

Comme le graphique ci- haut l'indique, parmi 69 rie de Bujumbura et en province Gitega avec 1 cas

Cas illustratifs:

Une femme violée en commune et province Gitega

Le 17 septembre 2024, vers 15 heures, dans le quartier Nyabugogo, commune et province Gitega, une femme de 32 ans, K A, a été victime d'un viol commis par Basile Miburo, un sous-officier de police de 44 ans, affecté au bureau du Sénat à Gitega. Selon les déclarations de la victime, elle se trouvait dans sa boutique à Nyabugogo lorsqu'elle est sortie pour effectuer une transaction avec un client. En date du 30 août 2024, sur les rives du lac Tanles cris de la victime.

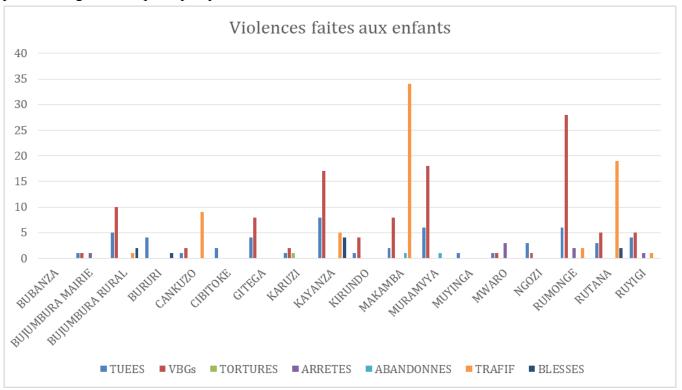
Selon un témoin oculaire, vers 17 heures, les voisins ont vu la victime pleurant sans cesse, et se sont approchés d'elle pour demander ce qui lui était arrivé. C'est ainsi qu'elle a tout raconté à un agent de Santé Communautaire et cette dernière l'a conseillée d'aller porter plainte au Centre Humura de Gitepolice Gitega, mais après quelques heures, la vic- 9 enfants blessés.

time a été récupéré par le centre Humura. L'affaire a été réglée à l'amiable et la victime est retournée dans sa boutique tandis que le présumé auteur a été relâché. Cet Agent de Santé Communautaire continue d'être intimidée en lui demandant de ne pas comparaître pour témoigner ce que la fille lui a dit le jour de l'incident au cas où la CNIDH saisirait la question.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

C'est à ce moment que le policier ci-haut cité est ganyika, sur la colline Rutunga, commune Muhuta entré dans la boutique en cachette et l'a prise de province Rumonge, un corps sans vie d'une femme force. Il l'a menacée, lui disant qu'elle serait fusil- non identifiée, a été retrouvé. Selon des témoins lée si elle criait. Pendant l'agression, le policier qui ont vu le cadavre, la victime était nue et portait avait augmenté le volume de la radio pour couvrir un cathéter sur l'un de ses bras et avait des signes qu'elle avait été violée avant d'être tué et jeté à cet endroit. La police a fait le constat et les autorités administratives ont ordonné l'évacuation du cadavre vers la morgue du centre de santé de Gitaza. L'administrateur de la commune Muhuta scolastique Niyonsavye a indiqué que les auteurs et le motif de ce crime n'étaient pas connus.

ga. Selon le même témoin, un autre policier col- Quant aux enfants, la Ligue Iteka a répertorié 53 lègue du présumé auteur a battu l'agent commu- enfants tués, 110 enfants victimes de Violences nautaire en question, l'accusant de vouloir faire du Basées sur le Genre, 1 enfant torturé, 7 enfants armal à son collègue. Vers 19 heures, la victime et le rêtés arbitrairement, 2 enfants abandonnés, 71 enprésumé auteur ont été arrêtés et mis au cachot de fants victimes de trafic des êtres humains ainsi que



cas.

En outre, 110 enfants dont 108 filles ont été victimes de violences sexuelles basées sur le genre, la province de Rumonge en tête avec 28 cas, suivie Les parents de ces enfants sont inquiets et se dede la province de Muramvya avec 18 cas et Kayan- mandent pourquoi les autorités administratives et za 17 cas.

D'autres cas de violations des droits de l'enfant ont également été documentés, notamment :

- 1 enfant torturé en province de Karuzi
- 7 enfants victimes d'arrestations arbitraires, principalement en province de Mwaro (3 cas)
- 2 enfants abandonnés en provinces de Muramvya et Makamba
- 71 enfants victimes de trafic des êtres humains. principalement en province de Makamba (34 cas)
- 9 enfants blessés, principalement en province de Kayanza (4 cas)

La Ligue Iteka a également constaté des cas de manipulation politique d'élèves, d'emploi de mineurs dans des sites miniers et d'enfants de la rue utilisés pour garder des drapeaux du parti CNDD-FDD.

Cas illustratifs:

Des enfants manipulés politiquement en commune Mutaho, province Gitega

Des informations récentes ont révélé que des écoliers des écoles primaires de la zone Rwisabi, dans la province de Gitega, sont manipulés politiquement par des Imbonerakure ; jeunesse du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Ces enfants, issus d'écoles telles que l'ECOFO Rwisabi I, II et III, l'ECOFO Gatabataba, l'ECOFO Rurengera, l'ECOFO Kivoga et l'ECOFO Ngoma, sont forcés de participer à des activités politiques chaque samedi.

Selon des témoins oculaires, ces enfants sont réveillés tôt le matin pour se rassembler au chef-lieu

Selon les données récoltées par la Ligue Iteka, 53 de la zone Rwisabi, puis ils parcourent les collines enfants ont été tués, principalement dans les pro- en chantant des chansons qui intimident les vinces de Kayanza avec 8 cas, Muramvya et Ru- membres des partis d'opposition. Cette situation est monge avec 6 cas chacune et Bujumbura -rural 5 particulièrement préoccupante, car les enfants sont soumis à des conditions difficiles, avec des heures de départ et de retour très précises, ce qui peut entraîner des problèmes de santé.

> éducatives ne réagissent pas face à cette situation qui viole les droits des enfants. Les parents qui tentent d'empêcher leurs enfants de participer à ces activités sont accusés de freiner les activités du pays.

Une fille vivant avec un handicap mental violée en commune Rutegama, province Muramvya.

Le 8 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Camumandu, commune Rutegama, province Muramvya, une jeune fille de 16 ans, M.K., vivant avec un handicap mental, a été victime d'un viol commis par Jimmy Vyukusenge, un cultivateur de 23 ans.

Selon des témoins, Jimmy a abordé la jeune fille alors qu'elle revenait d'une boutique proche de chez elle et lui a demandé de l'accompagner chez lui. La jeune fille, qui n'avait pas la pleine conscience de ses actes en raison de son handicap mental, a accepté et a passé la nuit chez Jimmy.

Son voisin a dénoncé son acte aux qutorités collinaires, qui ont arrêté Jimmy le lendemain et l'ont conduit au cachot du commissariat communal.

Un nouveau-né tué en commune Butaganzwa, province Kayanza

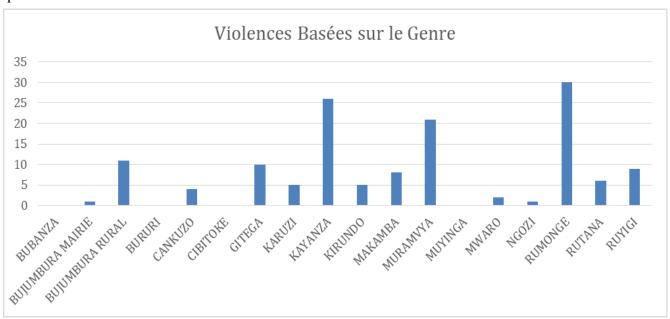
Le 18 août 2024, une information a été reçue par la Ligue Iteka concernant un événement tragique survenu le 2 août 2024, dans la nuit, sur la colline Rugoma, commune Butaganzwa, province Kayanza. Adélaïde Niyiragira, une jeune femme de 21 ans, cultivatrice, a accouché et tué son enfant, puis l'a jeté dans les toilettes. Selon les témoins, la mère d'Adélaïde, Bucumi Colette, a découvert le sang sur le chemin menant aux toilettes et a alerté son mari, Ndenzako Julien.

Les parents ont alors soupçonné que leur fille Adélaïde, qui était soupçonnée d'être enceinte par les

parents ont alors appelé les voisins et le chef de tention au cachot de la commune Kayanza. colline, Charles Surwavuba, qui a ordonné de défoncer la porte. Lorsqu'ils sont entrés dans la La Ligue Iteka a relevé au total 139 cas de Vioqui a ensuite avoué son crime.

voisins, avait commis l'infanticide. Ils ont essayé Le chef de colline, aidé par la population locale, a de la contacter, mais elle a refusé de répondre et la ensuite récupéré le corps du nouveau-né dans les porte de sa chambre était fermée de l'intérieur. Les toilettes et l'a enterré. Adélaïde a été placée en dé-

chambre, ils ont trouvé Adélaïde assise sur le lit, lences Basées sur le Genre chez les femmes et les enfants.



sonnes dont 110 enfants et 29 femmes ont été vic- Imbonekure, des administratifs et des policiers. times de Violences Basées sur le Genre. La province de Rumonge a enregistré 30 cas suivi de La Ligue Iteka interpelle le gouvernement du Bu-Kayanza avec 26 cas et Muramvya avec 21 cas.

persistante des droits de la femme et de l'enfant des lois déjà en vigueur qui les concernent. Il est dans le pays.

violations sont pour la plupart des parents des vic-

Comme le graphique ci-haut l'indique, 139 per- times, des parentés des victimes, des militaires, des

rundi à prendre des mesures immédiates et tangibles afin de renforcer la protection des femmes et La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration des enfants, et de garantir une application effective impératif d'agir dès maintenant pour mettre un terme à l'impunité de ces crimes pour garantir un Signalons que les présumés auteurs de toutes ces avenir sûr pour les femmes et les enfants du Bu-

6. ACCES A L'EADUCATION

L'accès à l'éducation reste un défi majeur au Bu- principales de ces abandons scolaires sont la paurundi, selon les données du ministère en charge de vreté des ménages, les grossesses précoces, la viol'Éducation, la province Ruyigi a enregistré le plus lence à l'école, le manque d'équipements et de mogrand nombre d'abandons scolaires en 2020-2021, dèle, ainsi que la mauvaise qualité de l'éducation. avec 14 852 élèves sur 126 377 inscrits ayant quit- En 2020-2021, 1 195 jeunes filles ont été victimes té l'école, soit 11,15 %. La province Bujumbura de grossesses non désirées et ont abandonné affiche un taux d'abandon moins élevé, avec 3,72 l'école. %.

Les experts s'accordent pour dire que les causes sent la mise en place de cantines scolaires et un

Pour résoudre ce problème, les intervenants propo-

encadrement rigoureux des jeunes. Le directeur FASHEBIGE. provincial de l'Enseignement en province Cibitoke, Joseph Nyandwi, souligne que ce phénomène Les experts soulignent également l'importance de d'abandon scolaire constitue un grand défi qui doit l'encadrement des élèves par les enseignants et la être résolu dans les plus brefs délais pour améliorer nécessité de prendre des mesures pour prévenir les le rendement des écoles⁵.

riches en minerais ment Cibitoke et Muyinga sont particulièrement internationales travaillent ensemble pour fournir touchées par ce phénomène. Les élèves abandon- des ressources éducatives dans les régions les plus nent l'école pour aller chercher de l'argent, selon Jean Samandari, représentant de l'Association BA-

grossesses précoces et la violence à l'école.

Les provinces limitrophes à d'autres pays ou ayant Pourtant, malgré ces obstacles, il y a des signes notam- d'espoir et de progrès. Des organisations locales et touchées.

7. DES MECANISMES DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

sures que l'Etat du Burundi a prises pour garantir qui ont été maltraités, en offrant une aide légale et la protection et la promotion des droits de la un soutien émotionnel. Ils jouent un rôle crucial prises par le biais de plusieurs mécanismes, tels des violences basées sur le genre, contribuant ainsi que la création du Ministère dédié à la Promotion à la protection des droits de la femme et de l'enfant nistère a pour mission principale de formuler et de fait des progrès significatifs dans la législation et Femmes, une organisation composée de femmes beaucoup à faire pour sanctionner les auteurs, préles droits des femmes et des enfants. Leur objectif droits car des violations continuent à être obserest de veiller à ce que ces droits soient respectés et vées. promus à tous les niveaux de la société⁷. De la même manière, le Réseau des Femmes Parlemen- Face à toutes ces violations, le gouvernement et la taires joue un rôle essentiel en plaidant pour les société civile devraient continuer à travailler main droits de ces groupes marginalisés au sein même dans la main avec l'appui de la communauté interdu gouvernement. Pour répondre aux besoins spé- nationale pour faire progresser cette cause et offrir cifiques des victimes de violences basées sur le un avenir meilleur aux femmes et aux enfants du genre, des centres d'assistance juridique et psychosociale ont été mis en place à travers tout le pays.

La situation indiquée ci-haut contraste avec les me- Ces centres fournissent un soutien précieux à ceux femme et de l'enfant. Ces actions ont été entre- dans la réhabilitation des victimes et la prévention de la Femme et à la Protection de l'Enfant⁶. Ce mi- au Burundi⁸. Grâce à ces mécanismes, le Burundi coordonner des politiques visant à soutenir ces mise en place du cadre institutionnel et des medeux groupes vulnérables de la société. En plus de sures de la protection et la promotion des droits de cela, le Burundi a instauré le Conseil National des la femme et de l'enfant. Cependant, il reste encore engagées qui travaillent sans relâche pour défendre venir et garantir une protection effective de ces

Burundi.

⁵https://www.iwacu-burundi.org/abandon-scolaire-des-chiffres-alarmants/

⁶https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2021/04/Decret-No-084-du-12-Octobre-2020-portant-Missions-Orgnaisation-et-Fonctionnement-du-Ministere-de-la-Solidarite-Nationale.pdf

https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/03/Decret-026-2017.pdf

https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2021/07/Decret-No-160-du-07-juillet-2021-portant-Creation-Missions-Organisation-et-Fonctionnement-des-Directions-Provinciales-de-Developpement-Familial-et-Social.pdf

8. DEFIS A LA REALISATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

La Ligue Iteka reste consciente des défis majeurs à la réalisation des droits de la femme et de l'enfant au Burundi incluant non seulement la persistance des violences basées sur le genre, mariages précoces et forcés, la discrimination envers les femmes dans le domaine de l'emploi, les inégalités salariales, la prévalence des violences domestiques, infanticides, mais aussi des problèmes plus complexes avec des barrières socio-culturelles. Par ailleurs, il convient de souligner que la pauvreté généralisée dans le pays impacte négativement l'accès des femmes et des enfants à l'éducation, à la santé et à d'autres services sociaux essentiels, créant ainsi un cercle vicieux difficile à briser. En plus, les normes culturelles profondément enraci-

nées et les pratiques traditionnelles perpétuant les inégalités de genre entravent considérablement les progrès réalisés en matière d'égalité des droits pour les femmes et les enfants. Mettre en place des politiques et des programmes de développement qui favorisent l'autonomisation des femmes, éducation et la sensibilisation des communautés, et le renforcement des mécanismes de protection des droits humains, la promotion de l'Etat de droit permettraient de surmonter ces défis et de promouvoir un changement durable et équitable au Burundi. Ce serait une véritable révolution, une transformation profonde, mais nécessaire pour construire un avenir où les femmes et les enfants du Burundi pourront enfin jouir pleinement de leurs droits⁹.

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Selon des rapports publiés par des organisations de une action immédiate. Malgré les progrès réalisés la société civile, de 2020 à 2024, les violences ba- en matière de législation nationale et d'engagement sées sur le genre sont loin d'être maîtrisées. Ainsi, international, les femmes et les enfants continuent 535 cas de Violences basées sur genre et 255 de faire face à de nombreuses violations, notamfemmes tuées ont été relevés au Burundi¹⁰. ment en matière de violence basée sur le genre,

Même dans des centres accompagnant les victimes canismes de protection existants doivent être rendes VBG, des effectifs inquiétants sont répertoriés chaque année comme l'a souligné la ministre de la Solidarité nationale, des Affaires sociales et les Droits de la Personne Humaine et du Genre qui a aussi annoncé qu'une loi réprimant et régissant les VBG est en vigueur¹¹. canismes de protection existants doivent être renforcés et des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer la situation socio-économique des femmes et des enfants. Il est impératif que le gouvernement, la société civile et la communauté internationale travaillent de concert pour relever ces défis et mettre en œuvre des solutions durables afin

En conclusion, la situation des droits de la femme et de l'enfant au Burundi est complexe et nécessite

une action immédiate. Malgré les progrès réalisés en matière de législation nationale et d'engagement international, les femmes et les enfants continuent de faire face à de nombreuses violations, notamment en matière de violence basée sur le genre, d'accès à l'éducation (abandons scolaires). Les mécanismes de protection existants doivent être renforcés et des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer la situation socio-économique des femmes et des enfants. Il est impératif que le gouvernement, la société civile et la communauté internationale travaillent de concert pour relever ces défis et mettre en œuvre des solutions durables afin de garantir les droits fondamentaux des femmes et des enfants au Burundi¹².

[3]https://www.researchgate.net/publica-

tion/359759834 Analyse des politiques et instruments nationaux regionaux et internationaux sur la participation des femmes da ns les espaces decisionnels en education en RDC Pour une proposition des nouvelles methode, 2022, uclouvain.be,

⁹M. Saiget, "L'ONU: un tiers (dé) politisant? Médiations et conflictualités dans la mise en place du Forum national des femmes au Burundi (2012-2014)," Critique internationale, 2022. <u>univ-lille.fr</u>

¹⁰Rapport bilan de quatre ans et deux mois au pouvoir du président Evariste NDAYISHIMIYE par la Ligue Iteka, publié le 12 septembre 2024 ¹¹Campagne de 16 jours d'activisme : en marche contre les VBG – IWACU

^{12[1]} d. e. s. e. l'encontre, "capacité nationale de lutte contre la violence à l'encontre des enfants," violence against children. un.org, un.org

^[2] p. Rutake and d. Nijimbere, "diagnostic stratégique des entreprises du secteur des services: secteur du tourisme," beep.ird.fr, ird.fr

La Ligue Iteka demande:

• Au gouvernement burundais:

- ⇒ de renforcer les lois et les politiques qui protègent les droits des femmes et des enfants, notamment en ce qui concerne la violence domestique et les abus sexuels;
- ⇒ de lancer des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour prévenir les violences contre les femmes et les enfants, et promouvoir les valeurs de respect et d'égalité ;
- ⇒ de rendre justice et accorder des services de soutien aux victimes de violences, tels que des refuges et des services de conseil ;
- ⇒ de prendre des mesures pour protéger les enfants contre les abus et les violences, notamment en renforçant les services de protection de l'enfance ;
- ⇒ de prendre des mesures pour améliorer la situation économique du pays, notamment en ce qui concerne la pauvreté et le chômage, qui sont des facteurs qui contribuent à la violence et aux abus contre les femmes et les enfants ;
- ⇒ de prendre toutes les mesures afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous ;
- ⇒ de renforcer sa coopération avec la communauté internationale pour obtenir un soutien technique et financier pour améliorer la situation des droits des femmes et des enfants au Burundi.
- Aux partenaires techniques et financiers d'accompagner le gouvernement du Burundi et les organisations de la société civile dans leurs efforts pour la promotion des droits des femmes et des enfants :
- de conjuguer leurs efforts et leurs expertises pour à la fois suivre de près la situation des droits de l'homme de ces deux catégories et sensibiliser les intervenants notamment les services de sécurité et les institutions judiciaires pour assurer que les normes internationales et nationales soient mises en œuvre pour assurer la protection des droits de ces deux catégories de la population.